



## Compte-rendu du Conseil d'Établissement en visio-conférence No 6 - Jeudi 17 juin 2021 (voté au CE du 08/12/2021)

### Membres présents :

#### - **Membres représentant l'administration**

- Monsieur Damien GANIER, Proviseur, Président du C.E.
- Monsieur Patrick COMOY, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France,
- Madame Corinne GADINI, Directrice Administrative et Financière
- Monsieur Nicolas MINEUR, Proviseur-Adjoint
- Monsieur Guy RAPP, Directeur de l'École primaire
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Monsieur Manolis ALISSAVAKIS, Directeur du lycée SH
- Madame Nora ATHANASIOU, Conseillère Principale d'Éducation
- Madame Héléne PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH

#### - **Membres invités à titre consultatif**

- Monsieur TURELLIER Pierre-Yves, Attaché de Coopération Educative
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire

#### - **Membres élus représentant les personnels enseignants-ATOSS**

- Madame Annie TERZIAN, représentante des enseignants du 1<sup>er</sup> degré
- Madame Claire LEBON, représentante des enseignants du 1<sup>er</sup> degré
- Madame Annick DOULGEROGLOU, représentante des enseignants du 1er degré
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Areti-Dimitra DOUKA, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Angélique DETSIKA, représentante des personnels ATOSS

#### - **Membres élus représentant les parents d'élèves**

- Madame Anne-Sophie LAMBLIN VLACHOU, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Christiana ANDROUTSOU GIOUZENI, représentante des parents (APE-SF)
- Monsieur Mathieu JEANNOT, représentant des parents (APE-SF)
- Madame Anna PIGKOU, représentante des parents (APE-SH)

### Membres excusés/absents

- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice-adjointe du lycée SH
- Madame Catherine SAGNELONGE, Consule Générale de France à Athènes
- Monsieur Basile DELIVORIAS, Conseiller Consulaire
- Monsieur Philippe PELGRIN, Vice-Président du CVC SF
- Monsieur Evangelos-Mihaïl PAPAÏSIDOROU, Vice-Président du CVC SH
- Monsieur Dimitri PELGRIN, Vice-Président du CVL SF
- Mademoiselle Marianna SPILLOTAKI, Vice-Présidente du CVL SH
- Monsieur Georgios TSELENTIS, représentant des parents (APE-SH)
- Mademoiselle Danaé GKOUSKOS, représentante des élèves du lycée-SF
- Mademoiselle Elli ARGYRAKI, représentante des élèves du collège-SF
- Monsieur Ilias DIMAKOULEAS, représentant des élèves du lycée-SH
- Mademoiselle Olga-Argiro KOUSERI, représentante des élèves du collège-SH

Pour des raisons sanitaires imposées par les autorités grecques, le CE se tient en distanciel par le biais d'une visio-conférence Zoom. La connexion à la réunion a été ouverte à 17h30.

Le quorum étant atteint, Monsieur GANIER, Proviseur, déclare ouvert le conseil d'établissement à 17h45.

## Présentation de l'ordre du jour

M. GANIER accueille et remercie les participants présents au dernier conseil d'établissement et excuse un certain nombre de participants n'ayant pu se libérer pour l'occasion. M. GANIER partage son écran pour afficher l'ordre du jour.

Il fait lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV N°5 transmis du lundi 24 mai 2021
2. Bilan de l'année scolaire 2020-2021
3. Point sur la structure 2021-2022, les effectifs de la rentrée
4. Carte des emplois à la rentrée 2021 / Mouvement des personnels (Information)
5. Point BTS
6. Point sur le projet immobilier
7. Travaux de l'été 2021
8. Point sur les projets pédagogiques AS 2021-2022
9. Points sur les voyages scolaires

### 1. APPROBATION du PV N°5

M. GANIER indique que Mme LEBON a fait quelques remarques. M. GANIER indique que les remarques de Mme LEBON seront prises en compte.

Mme LAMBLIN, signale l'absence de M. ZOÏDAKIS étant absent le jour du CE. Mme LAMBLIN souhaite également que la mention « *représentants des parents* » soit spécifiée pour chaque intervention du collège des parents. Mme LAMBLIN demande également que soit précisée sa demande sur les réserves disponibles pour l'achat d'un terrain.

M. COMOY, COCAC, précise que ce point figure en haut de la page 6 du PV, répartie entre 2 300 000€ pour le terrain et 1 300 000€ pour les retraites. Mme GADINI confirme la précision apportée par M. COMOY.

M. GANIER précise donc pour tous les membres présents que la somme disponible pour l'achat d'un terrain est de 2 300 000€ et indique que cela sera reprécisé, afin qu'il ne soit pas considéré que l'établissement dispose de 3 000 000€.

Mme LAMBLIN demande également qu'en page 7, on précise que les plus jeunes élèves du collège ne terminent pas à 16h30. Enfin, Mme LAMBLIN demande que soit précisé en page 8 que l'APE n'apprécie pas vraiment la présence de salles en préfabriqué, mais que l'établissement considère un autre endroit pour les installer si leur construction s'avère nécessaire.

Mme ANTONOPOULOU demande que l'on précise également que les représentants des personnels de la section hellénique ont fait lecture d'un texte à la suite du texte lu par Mme LEBON. M. GANIER reconnaît que cette précision lui a échappé.

Mme LAMBLIN demande à ce que soit précisé le fait que pendant la période du confinement, des parents ont été dans l'obligation d'employer des personnes pour garder leur enfant, étant eux-mêmes occupés au travail.

M. GANIER soumet le PV au vote :

Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : Unanimité des membres présents et votants.

## 2. BILAN DE L'ANNEE 2020-2021

M. GANIER pose un regard particulier sur l'année scolaire 2020-2021, mélange d'admiration et de remerciements pour les personnels du lycée qui ont vécu une année extrêmement compliquée. Il a fallu maintenir l'intérêt d'une population pour des apprentissages dans des conditions une fois de plus loin d'être idéales. Certes une meilleure maîtrise des outils pédagogiques numériques pour l'enseignement à distance, certes une meilleure organisation, mais de nouvelles données psychologiques sont apparues ; l'appréhension d'un confinement qui a été très long pour les lycéens, le poids psychologique de l'isolement des jeunes qui se fait désormais ressentir après deux confinements. M. GANIER estime que malgré l'avertissement qu'il avait annoncé à la rentrée 2020, rappelant que la pandémie n'était pas terminée, les nouvelles difficultés de cette année ont dépassé ce que l'on pouvait imaginer.

Il salue les élèves qui ont tenu malgré tout, dans ces conditions, un objectif d'examen qui restera dans les annales du Bac comme une session historique. M. GANIER mesure les difficultés auxquelles les élèves ont été confrontés, les effets psychologiques de l'enfermement.

Sur la fin de l'année scolaire les effets de cette année particulièrement longue se voient désormais sur le comportement des plus jeunes élèves qui se révèlent turbulents.

Sur le plan de l'activité pédagogique, le LFHED a une fois de plus vécu au rythme des ouvertures et fermetures du lycée. M. GANIER signale la soudaineté des changements de protocoles sanitaires et des mesures de fermetures d'établissement qui ont affecté le moral des élèves et des personnels.

M. GANIER signale que l'outil numérique permettant les visio-conférences s'est révélé être un moyen pédagogique comme un élément indispensable du lien social des élèves entre eux et des élèves avec leurs enseignants. En revanche, le pendant de cet outil a été l'épuisement physique et nerveux face à l'écran, d'élèves assis des journées entières derrière l'écran, et qui devaient à nouveau se remettre à travailler le soir derrière l'écran pour leurs travaux personnels.

Des enfants longtemps exposés aux écrans. Le retour physique à l'école a été pour certain un défi, pour d'autre une délivrance. Plusieurs élèves ont éprouvé et ressentent encore aujourd'hui le besoin de se confier à un psychologue.

Il n'y a pas eu de voyage scolaire cette année, faute de certitude sur la réalisation des déplacements. Les sorties scolaires reprennent, autorisées par le poste diplomatique, car celles-ci avaient été suspendues depuis le 16 octobre 2020 pour des raisons de sécurité, puis plus tard également pour des raisons sanitaires.

M. GANIER explique qu'il existe un ressenti des familles par rapport à des cours qui ont manqué et des cours qui ont été tronqués de quelques minutes. En contrepartie, le Proviseur signale que depuis mars 2020 les jours de formations des enseignants ont diminué. En comparaison de l'année 2018-2019, les jours de formations ont diminué de moitié. Les formations ont eu lieu en distanciel ; les enseignants ont été davantage en mesure d'assurer leur cours de part et d'autre des journées de formations car ils n'avaient pas à se déplacer vers un pays étranger.

Une activité qui s'est finalement trouvée concentrée sur les contenus de cours. Il a été plus difficile de faire vivre des projets pédagogiques et culturels. Néanmoins M. GANIER salue l'originalité de certains projets numériques comme le théâtre en distanciel, saluant la résistance du professeur face à l'adversité.

A noter également que le port du masque a largement diminué les affections d'hiver ; moins de rhume, peu d'états grippaux, et donc un nombre d'absence pour maladie ordinaire en baisse. M. GANIER ne dit pas que ces contre-arguments doivent minimiser le ressenti des familles, mais il explique que ces éléments doivent être éclairants afin de ne pas grossir exagérément le trait de ce qui a été vécu parfois sur une classe. Sur le plan global, M. GANIER estime qu'en situation de crise le corps enseignant a largement répondu à l'effort qui lui était demandé. M. GANIER passe ensuite la parole à M. MINEUR, Proviseur-adjoint, sur les conditions de préparation d'examens auxquelles les proviseurs-adjoints ont fait face en cette fin d'année et qui ont compliqué l'organisation des épreuves ajoutant du stress aux candidats.

M. MINEUR prend la parole pour dire que les enseignants ont répondu « *présents* » dans des délais très courts. Depuis un mois et demi se sont succédé les examens blancs, les oraux, les examens écrits et le Grand oral, avec un dispositif particulier qui n'appartient qu'au réseau de l'AEFE, avec un examinateur en présentiel et un autre en distanciel. Il souligne la bienveillance des examinateurs. Le DNB s'est bien déroulé avec des élèves présents jusqu'au bout.

M. MINEUR annonce les résultats du Bac le 23 juin. M. MINEUR souligne que les heures de zoom ont été préparées à distance quotidiennement par rapport à la situation au sein de l'hexagone. Donc le format des examens en distanciel n'a pas vraiment été une surprise pour les élèves. La continuité de l'enseignement à distance a permis d'aboutir les programmes.

M. GANIER remercie M. MINEUR de ces précisions et souhaite rappeler que l'établissement a la chance de faire partie d'un réseau au sein d'une agence gouvernementale qui a pris le problème à bras le corps, au point de se tourner régulièrement vers les établissements pour les consulter sur les effets financiers induits par la pandémie. L'établissement a investi en matériels informatiques, pédagogiques, numériques. Il souligne que les établissements de l'hexagone n'ont pas tous bénéficié du même traitement car les régions n'ont pas toutes la même richesse. M. GANIER signale que le LFHED n'a pas abusé de cette manne financière car le lycée a été aussi largement subventionné par l'Agence sur un autre sujet. Cette aide de l'AEFE sur un dossier d'investissement a permis au LFH de se consacrer, sur son budget propre, à l'aménagement du préau du primaire en un espace Self (25 000€) pour accueillir les élèves à déjeuner, d'acheter du matériel informatique, du matériel sanitaire et paramédical pour permettre à l'établissement de continuer de fonctionner en respectant les conditions du protocole sanitaire.

Le souci de l'Agence de savoir si l'établissement s'en sortait à ce niveau-là est à souligner.

M. GANIER rappelle que cette année, le drame de l'attentat contre Samuel PATY, a placé l'établissement dans l'obligation de relever son niveau de sécurité en renforçant la partie de sa clôture qui n'était jusqu'alors constitué que d'un simple grillage, mais aussi d'améliorer le niveau de surveillance de l'établissement.

M. GANIER informe le Conseil d'établissement que l'AEFE a accordé une subvention de 178 000 € à l'établissement, indiquant que cette somme couvre le coût des travaux engagés. Il estime que l'Agence a été sensible aux difficultés auxquelles l'établissement a été exposé cette année : aspect sanitaire, scolaire, investissement et le problème fiscal auquel les personnels détachés sont actuellement les seuls à faire face dans le monde de cette façon-là. Il perçoit l'aide de l'AEFE comme un geste de soutien qui fait énormément de bien à la fois sur l'aspect financier mais également sur l'aspect moral. Il précise qu'il a rédigé un courrier de remerciement personnalisé au Directeur de l'AEFE à cette occasion.

Le Proviseur précise que les investissements lourds qui étaient prévus pourront être réalisés parce que l'on n'a pas obéré le budget de la somme importante nécessaire à la réfection du toit.

Mme LAMBLIN de l'APE souhaite rajouter que les équipes enseignantes ont effectivement fait des efforts mais que la mise en route a néanmoins demandé beaucoup de réunions pour que la continuité pédagogique se mette en place de façon satisfaisante. Des nombreux réajustements ont entraîné beaucoup de colère des parents qui aurait pu être évitée. Elle précise que la continuité pédagogique a vraiment été efficace à partir des congés de février.

M. GANIER convient qu'il y a eu des difficultés et précise que désormais l'établissement est en mesure de basculer automatiquement sur le modèle en distanciel s'il devait à nouveau être nécessaire.

Mme DOULGEROGLOU, rappelle que le confinement a eu lieu au primaire une semaine avant les vacances de février et que si la satisfaction a été constatée après les vacances de février, c'est plutôt satisfaisant.

Mme LAMBLIN précise que les lycéens ont été confinés dès le mois de novembre et qu'ils sont restés 5 mois à leur domicile. Cela dépend donc des niveaux d'enseignement. Elle précise que le primaire ne fait pas partie de sa remarque précédente.

M. GANIER précise qu'il avait compris que la remarque portait sur le public lycéen.

Mme DOULGEROGLOU regrette que la pose des caméras n'ait pas fait l'objet d'un conseil d'établissement extraordinaire sachant qu'il existe une charte de pose des caméras dans l'établissement signée chaque année.

M. GANIER donne quitus de la remarque de Mme DOULGEROGLOU mais précise que la charte de pose des caméras dans l'établissement concerne des caméras positionnées à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement et orientées vers l'extérieur (hall d'entrée et parking) sans volonté de filmer les élèves et les personnels ; en revanche les caméras positionnées sur la clôture de l'établissement surveillent les abords immédiats de l'établissement. Le Proviseur précise que l'établissement ne répondait pas à un changement de politique de surveillance, mais à une urgence sécuritaire, commandée par l'Agence et les postes diplomatiques, partout où des fragilités avaient été relevées. Pour cette installation un diagnostic avait été effectué par un officier de sécurité de l'Ambassade, et l'AEFE en était parfaitement informée. Cet investissement est le résultat d'une commande du Ministère des Affaires Etrangères de relever le niveau de sécurité sur les emprises françaises à l'étranger. M. GANIER estime qu'il faut savoir prendre la décision de faire ce qui pourrait nous être reproché si on ne le faisait pas.

Mme DOULGEROGLOU demande qui surveille ces caméras et comment sont gardées les images. M. GANIER précise que la conservation des documents visuels est strictement encadrée par la CNIL et que la personne qui surveille les abords immédiats de l'établissement est l'agent de sécurité qui a le devoir de nous informer de ses observations lorsque celles-ci sont sujettes à interrogation ou révèlent une situation anormale. C'est l'objectif de la prévention. Il précise que l'Ambassade n'aurait pas permis l'installation d'un dispositif de surveillance qui aurait un caractère illégal. Il précise que l'installation a deux fonctions essentielles : le repérage immédiat d'un comportement anormal aux abords de l'établissement et la consultation d'enregistrements pour enquête diligentée par des autorités de police ou des services de l'Ambassade à posteriori d'un fait dramatique malheureusement. Le Proviseur indique que l'on agit uniquement dans le cadre du droit et que le gardien ne passe pas son temps à manipuler les caméras pour son plaisir. Il précise d'ailleurs que tous les mouvements de caméras sont enregistrés.

M. GANIER signale qu'il a récemment fait un courrier à un parent d'élève qui s'est introduit dans l'établissement sans rendez-vous et qui a adopté une attitude agressive envers des personnels de l'école primaire, preuve que le danger ne vient pas toujours des situations les plus extrêmes que l'on pourrait avoir à l'esprit. Il constate qu'une réflexion sur la présence des parents dans l'école est à mener, notamment au sein de l'école primaire car le comportement de certains parents n'est absolument pas garanti.

Mme LEBON souhaite intervenir sur l'installation du poste de surveillance. Elle dit que le flux d'entrée et de sortie des élèves est très important et que l'installation de ce poste va peut-être réduire la qualité du flux. Le

fait que le matin l'agent de sécurité fasse la circulation sur la voie publique devant le lycée l'interpelle car elle se demande qui surveille les abords à ce moment-là.

M. GANIER précise que l'efficacité du sas est bien réelle, puisqu'elle ralentit l'entrée dans l'établissement par un point de contrôle et une action systématique du gardien, avant le hall. Le flux du matin est garanti par le portail grand ouvert le matin et dont l'ouverture reste la même. En cas d'évacuation d'urgence vers l'extérieur, c'est également le portail qui serait ouvert et non le sas. Pendant que l'agent de sécurité fait la circulation, un deuxième agent assure la surveillance à l'intérieur de la guérite.

Une fois le flux d'entrée terminée, le portail est fermé et les retardataires ou les visiteurs extérieurs, livreurs, doivent se conformer au passage par le sas de sécurité et se faire connaître auprès du poste de garde.

Mme PICHARLES demande de préciser la participation de l'AEFE sur cet investissement et demande quelles pourraient être les retombées sur la fiscalité des résidents ou des ex-résidents.

M. GANIER répond que contre toute attente de ce que l'on pouvait espérer, l'AEFE a subventionné l'investissement au plus près du coût définitif des travaux. Il s'agit d'une subvention fléchée. Dans l'esprit du Directeur, il n'est pas question d'utiliser cette subvention à d'autres fins que les travaux qui ont été réalisés et nous devons par ailleurs en rendre compte à l'AEFE. L'AEFE, dans un dialogue avec l'Ambassade, qui a pu rendre compte de toutes les difficultés auxquelles nous étions confrontés (et le sujet fiscal en faisait partie), a jugé bon de nous alléger d'un tracas financier que nous n'avions pas budgétisé initialement. Cette subvention est donc une nouvelle heureuse qui permet demain d'envisager sereinement les travaux d'ampleur nécessaire sur le toit pour lesquels nous nous interrogeons s'ils pourraient finalement être réalisés. Nous aurons donc par ailleurs à rendre compte du fait que le toit sera bien un chantier prioritaire sur le prochain budget.

M. COMOY intervient pour dire que la situation fiscale intéresse de près l'AEFE, mais il y a des sujets qui progressent plus vite que d'autres. Il était donc plus facile pour l'AEFE de soulager l'établissement par un soutien financier que d'apporter des réponses à un sujet qui reste complexe.

### **3. STRUCTURE 2021-2022**

M. GANIER présente la structure de l'établissement à la date du 17 juin telle que celle-ci se profile à la rentrée 2022 en fonction des informations disponibles dans l'application d'inscription EDUKA. Il précise qu'entre cette date, la fin du mois de juin et la fermeture de l'établissement à la mi-juillet, puis entre le 20 août et la rentrée scolaire, d'autres situations seront à prendre en compte.

M. GANIER indique que la section française pourrait accueillir 1480 élèves et la section hellénique pourrait quant à elle accueillir 485 élèves. En effectifs cumulés cela revient à accueillir 1965 élèves à la rentrée. En effectifs comparés à la rentrée 2021 où l'établissement accueillait 1941 élèves, il y aurait donc une augmentation d'une vingtaine d'élèves. M. GANIER précise que sa prévision pour la rentrée serait une quarantaine d'élèves.

Il est à noter qu'au niveau de la structure il y aura à nouveau 5 classes de 6<sup>ème</sup> à la rentrée et 5 classes de 5<sup>ème</sup> par montée de cohorte. Au niveau du lycée la « bulle » des 3 classes de premières se déplace en terminales. Il n'y a pas d'augmentation de la structure au lycée. C'est en optimisant le nombre d'élèves par classe que l'on parvient à augmenter le nombre d'élèves dans l'établissement sans modifier la structure. M. GANIER précise que dans les conseils d'enseignement qu'il a conduit avec M. MINEUR, il a été demandé à la section OGALCH et SIB de faire l'effort d'accueillir plus d'élèves à la hauteur d'une classe entière, et sortir du confort des sections à effectifs contingentés au regard des efforts supportés par les autres classes.

M. GANIER signale également un retour des français en Grèce. Des familles avec enfants viennent s'installer en Grèce.

La section hellénique signale également l'ouverture d'une division supplémentaire pour répondre à la demande.

M. RAPP apporte une précision sur les effectifs du primaire et confirme que de nouvelles familles viennent de France. M. GANIER signale la difficulté des familles qui arrivent tardivement, la difficulté peut se poser de pouvoir scolariser une fratrie entière dans tous les niveaux de classes.

Les grands nombres concernant la rentrée restent quoiqu'il arrive fiables.

#### 4. POINT SUR LA SITUATION RH

##### • Postes de résidents

M. GANIER rappelle le départ d'un enseignant d'allemand résident en cours d'année scolaire.

Il mentionne également :

- Le départ d'un enseignant de physique-chimie Résident qui a été pourvu.
- Le départ d'un enseignant de lettres modernes Résident qui a été pourvu.
- Une transformation du poste de Résident allemand en poste de Résident Histoire-Géographie OIB qui a été pourvu.
- Le départ de trois professeurs des écoles Résidents qui sont également pourvus.

La demande de transformation du poste a été suivie par l'AEFE et la création du poste OIB a bien été accordée. Sur les départs de postes de Résidents, l'AEFE tient son engagement et ne supprime pas les postes. Nous sommes dans la deuxième année du moratoire annoncée par l'AEFE sur les suppressions de poste de résidents ; l'année prochaine devrait à nouveau être stable.

##### • Postes en contrat local dans la section française

- Départ d'un poste d'EPS à **20h** pour un poste en détachement direct aux Etats-Unis
- Deux postes de lettres à **18h**
- Un poste de mathématiques à **18h**
- Un besoin à hauteur de **9h** en Histoire-Géographie
- Un poste de la BCD du primaire à hauteur de **36h**
- Un poste de grec langue étrangère à hauteur de **18h** pour le primaire
- Deux postes à temps plein de **27h** au primaire
- Un poste à temps partiel au primaire à hauteur de **12h**
- Un poste à temps partiel au primaire à hauteur de **19h**

##### • Postes susceptibles d'être vacants

- Un poste d'assistant administratif au primaire de 40h
- Un poste d'AED à hauteur de 16h

Mme LEBON souhaite évoquer un besoin au primaire. Elle souhaite défendre la création d'un poste de professeur supplémentaire pour assurer le soutien des élèves en difficulté et pourrait intervenir dans les classes en binôme. Un dispositif temporaire dans le cadre de la situation sanitaire a montré la plus-value pour les élèves. Mme LEBON redit ce qui a été évoqué en conseil des maîtres.

M. GANIER demande aux membres du CE d'être conscients que l'augmentation de la masse salariale soit immédiatement compensée par les rentrées financières permettant de l'assumer. L'exercice budgétaire 2020 montre que nous puissions dans les réserves à hauteur d'une somme importante qu'il faut que l'on maîtrise. Si

la ponction sur les réserves est de moins en moins importante, grâce aux efforts de rationalisation des dépenses, elle est toujours nécessaire afin que le budget et le compte financier soient présentés en équilibre.

M. GANIER ajoute néanmoins que dans le contexte que nous connaissons, la demande lui paraît prématurée. En revanche, dans le contexte de création d'une école primaire que les professeurs auront à développer, c'est un poste qui pourra être envisagé au sein d'une école avec davantage de rentrées financières permettant son financement. M. GANIER précise qu'en terme de dotation de personnels, l'établissement est extrêmement bien doté et que ces demandes s'ajoutent parfois à des comforts déjà existants. Sans chercher à toujours se comparer au pire, le Proviseur constate que la présence humaine dans l'établissement est de très bon niveau pour accomplir un travail de qualité.

Mme LEBON intervient pour dire que les moyens qui ont été déployés sur le service communication pourraient être redéployés vers des moyens enseignants. M. GANIER répond que les moyens qui ont été déployés sur le service communication dans le cadre des 40 ans, ont été réduits en prévision de l'année prochaine, après un échange et des explications apportés aux intéressés.

M. RAPP rappelle également que les enseignants du primaire doivent des heures, et qu'ils peuvent rendre ces heures dans les classes auprès des élèves en difficultés, et qu'il existe également des APC (Activité pédagogiques complémentaires), soit 31h par semaine pour l'ensemble de l'école primaire, qui peuvent être effectuées hors temps scolaire.

Mme LAMBLIN demande si on peut communiquer en séance le nom des professeurs qui partent. M. GANIER explicite certaines situations connues : départs volontaires, accès à un poste de résident, groupe de besoins supplémentaires. En mathématiques, il s'agit d'une création de poste. Quant aux postes susceptibles d'être vacants, il est difficile d'apporter une réponse à ce jour.

M. GANIER annonce ensuite la reconduction des postes en Contrat à durée déterminée qui passe en CDI à la rentrée prochaine.

## **5. POINT SUR LE BTS**

M. GANIER rappelle la volonté de la direction de travailler à l'émergence d'une formation d'enseignement supérieur rattachée au LFHED afin de répondre à plusieurs réalités :

- Des élèves des Lycées Français du Monde qui sont des structures d'enseignement général ; il reste néanmoins parmi les élèves de terminales, des élèves qui peinent à faire valoir leur dossier scolaire dans l'enseignement supérieur français.
- Envisager des études en France pour certaines familles de Grèce et de la Zone Europe du Sud Est représente un coût, un éloignement géographique et affectif que certaines familles ne sont pas prêtes à envisager.

L'idée de proposer une alternative au niveau local, a donc émergé à travers un projet de création d'un BTS Tourisme international à Athènes.

Un partenariat possible avec l'IFG permettrait d'accueillir le BTS dans les locaux de l'IFG les premières années, puisque le lycée actuellement ne bénéficie pas de locaux en nombre suffisant.

D'autres points doivent être dépassés : la reconnaissance de cette formation par les autorités éducatives grecques ; c'est-à-dire, faire en sorte qu'un étudiant ayant suivi une formation diplômante française puisse



être reconnu dans le secteur professionnel grec. Le président de la chambre des métiers de l'hôtellerie grec, M. VASSILIKOS, est vivement intéressé par cette perspective.

M. GANIER précise qu'il a rédigé une note à destination du Directeur de l'AEFE afin que les autorités de l'Education nationale soient également réceptives à l'idée qu'une telle formation puisse être implantée dans un lycée français de l'étranger ; ce qui n'a jamais été fait jusqu'à présent. Il faut l'aval de l'Education Nationale pour le faire. M. GANIER décrit brièvement les contenus de cette note d'opportunité.

M. GANIER précise que les professeurs de l'enseignement secondaire sont également enthousiastes à l'idée de participer un jour à ce type de formation où les langues auront une place importante.

M. GANIER précise enfin, que pour que cette formation puisse exister au LFH, il faut que l'académie de rattachement, Lyon, auprès de laquelle nous gérons les examens, accepte que le LFHED devienne un centre d'examen de BTS, afin de ne pas envoyer les étudiants passer leurs examens en France.

M. GANIER précise que des étapes importantes ont été franchies autour de ce projet qui suscite l'enthousiasme.

Mme LAMBLIN souhaite soulever le problème des élèves qui ont du mal à s'adapter à l'enseignement supérieur français en France. Des élèves qui ont été trop ambitieux et qui n'ont pas validé leur première année.

M. GANIER répond qu'il partage la remarque de Mme LAMBLIN, constatant que l'établissement accueille une population scolaire pour laquelle les parents nourrissent de fortes ambitions pour leurs enfants, parfois au-delà des capacités réelles des élèves qui se retrouvent dans des formations trop exigeantes pour eux. La réussite de l'enseignement supérieur n'est pas dans le fait d'être sélectionné pour une formation, c'est être capable, dans la formation qui vous a sélectionné, de tenir le niveau d'exigence des deux premières années, l'autonomie de travail, le cadre de vie. Les parents doivent très bien connaître leur enfant. Les parents nous parlent du stress de leur enfant face à ces échéances. M. GANIER explique que lorsque l'on entend parler certains parents, on a aucun mal à imaginer l'origine du stress dont souffrent certains élèves. Des élèves portent un tel stress sur leurs épaules que ces derniers endurent parfois une anxiété qui va au-delà du raisonnable.

Mme LAMBLIN regrette que la psychologue de l'Education nationale qui vient de France ne passe pas assez de temps auprès des élèves pour aborder ces questions avec les élèves ou les parents.

M. MINEUR constate qu'au LFH les élèves sont habitués à avoir de très bonnes notes qui ne reflètent pas nécessairement la réalité et qui se retrouvent confrontés en France avec des élèves qui n'ont pas eu des notes aussi bonnes mais qui résistent mieux à la première année d'enseignement supérieur parce qu'ils n'ont pas été sur-notés. M. MINEUR poursuit en disant que dans le contexte COVID il y a eu une grande bienveillance au moment des examens. Des élèves du LFH qui ont eu de très bonnes notes se sont retrouvés en concurrence dans Parcoursup avec des élèves qui ont eu des notes également très hautes ; pourtant certains d'entre eux n'ont pas obtenu la formation qu'ils souhaitaient.

M. MINEUR constate qu'il n'est pas rare que les parents s'impliquent au moment des dossiers pour influencer sur les notes des élèves et ça n'est pas rendre un service aux élèves.

M. GANIER explique qu'il faut sortir de la culture de la bienveillance et de la culture du négociable sur la note, la ponctualité d'un travail rendu à l'heure.

Mme LAMBLIN relaie une inquiétude des parents sur le nouveau Bac qui se demandent si le nombre des mentions au Bac va diminuer.

M. GANIER réagit pour dire que cette préoccupation est compréhensible mais trop polarisée sur l'examen lui-même alors que le débat sur la réussite des élèves en 1<sup>ère</sup> année d'enseignement supérieur porte sur la qualité du dossier et l'adéquation entre les notes présentes dans le dossier et les capacités réelles de l'élève à faire face à l'enseignement supérieur.

Mme DOULGEROGLU souhaite revenir sur le BTS ; Mme DOULGEROGLU souhaite savoir si les autorités grecques interviennent sur l'existence de cette formation.

M. COMOY intervient pour dire que la France a le droit de faire suivre une formation d'enseignement supérieure française rattachée à la section française, mais la France doit effectivement informer les autorités éducatives grecques qu'une formation comme celle-ci existe sur le sol grecque. La reconnaissance du diplôme est un point sur lequel l'Etat grec reste bloqué par un principe constitutionnel, mais, en revanche, la branche professionnelle est prête à reconnaître la qualité de cette formation à l'échelle du secteur professionnel du tourisme en Grèce.

S'il y a un problème de place au LFH, il peut utiliser des locaux complémentaires ; donc la solution de l'hébergement du BTS à l'IFG est une solution qui peut être défendue auprès des autorités éducatives grecques.

## **6. POINT SUR LE PROJET IMMOBILIER**

M. GANIER rappelle que ce projet n'est pas le reflet d'un désir de construction à tout prix, mais il est adossé à la réalité de la capacité d'accueil actuelle de l'établissement qui se développe. C'est donc, au regard de toutes les options qui ont été envisagées jusqu'à présent, une nécessité.

Le projet de construction d'une école primaire doit répondre à la nécessité d'accueillir les 700 élèves actuellement scolarisés à l'école primaire implantée sur le site d'Aghia Paraskévi, mais également de lui permettre un développement en lui donnant une capacité d'accueil plus grande.

Cette construction doit aussi permettre aux deux sections (française et hellénique) de se développer sur le site d'Aghia Paraskévi et de répondre ainsi à l'objectif 2030 du développement des établissements français de l'étranger.

M. GANIER fait le point d'étape sur la situation de recherche de terrain. Il explique qu'il s'est heurté à la réalité immobilière en Grèce. Après avoir identifié plusieurs terrains très attractifs, pour leur situation géographique et leur orientation, il explique que le coefficient de constructibilité des terrains ne permettait de construire une école de la taille nécessaire au développement envisagé.

Il poursuit en expliquant que Mme DETSIKA et Mme GADINI ont identifié un autre terrain, qui cette fois-ci, par sa surface, laisse toute latitude pour construire une école avec la surface qui intéresse l'établissement. Le terrain est donc très grand, implanté sur la commune de Pallini. Il reste à vérifier que ce terrain peut être dédié à la construction d'une école.

Le lycée s'est attaché les services d'un cabinet d'architecte qui fait une pré-étude de constructibilité. Il est ensuite prévu d'emmener l'Ambassadeur sur place pour faire valider notre orientation et notre choix. Il y aura ensuite une phase de négociation d'achat.

Madame DOULGEROGLU demande pourquoi c'est l'établissement qui s'occupe de ce dossier et non l'association qui gère l'établissement.

M. GANIER rappelle que l'établissement est régi par l'association loi 1901 AEFG (Association pour l'enseignement français en Grèce) qui a la charge de la gestion matérielle et financière de l'établissement. Cette association est incarnée par l'équipe de direction et le Directeur de l'AEFE président du Conseil d'Administration. C'est cette association qui va se porter acquéreur d'un terrain et construire une école.

Une autre association, l'AFHE (Association Franco-Hellénique pour l'Enseignement), a la responsabilité de vérifier la bonne utilisation, par l'AEFG, du terrain sur lequel le LFHED est implanté et de promouvoir l'enseignement français. Ce terrain a été confié à l'AFHE sur la base d'un bail emphytéotique.

L'AFHE est donc une association qui n'intervient pas directement sur la gestion de l'établissement. Dans la convention binationale, texte fondateur du Lycée Franco-Hellénique, il est prévu que si l'établissement vient à manquer de place, il peut rechercher des locaux ailleurs. Cette précision permet donc à l'AEFG, non seulement d'implanter provisoirement le BTS à l'IFG, avec quelques précautions réglementaires, mais également de devenir pleinement propriétaire d'un terrain et d'une nouvelle école, rattachée à la structure gestionnaire du LFHED.

Pour nous aider dans la démarche d'acquisition du terrain, Me KARAGOUNIS, avocat du LFHED, fait les démarches nous permettant d'avancer sur ce dossier dans le respect des règles d'acquisition immobilière. Il favorise également les échanges avec les potentiels vendeurs, les agents immobiliers et les cabinets d'experts qui doivent conduire des études de faisabilité du projet. Nous ne sommes donc pas seuls dans ces démarches. A l'intérieur du lycée et au service intendance en particulier, nous pouvons également compter sur l'investissement d'un personnel grec, francophone, qui nous aide également beaucoup dans les démarches de recherches de terrains et les démarches administratives.

Me KARAGOUNIS nous aidera dans le montage du dossier d'achat.

M. GANIER avoue être impatient de pouvoir concrétiser cette étape d'achat pour pouvoir ensuite impliquer les équipes de l'école primaire et les parents dans la définition d'un cahier des charges pour lancer un concours d'architecte, mais il reconnaît qu'il est important, sur un projet de cette ampleur, de bien respecter toutes les étapes et de s'assurer qu'aucune zone d'ombre ne vienne contrarier le projet.

Mme LAMBLIN demande s'il y a des donateurs qui peuvent aider à la réalisation de ce projet.

M. GANIER répond que le lycée a la chance d'avoir effectivement quelques donateurs. Ceux-ci ont déjà donné pour un projet, qui était en attente depuis deux ans, et qui va enfin pouvoir être concrétisé. Il dit qu'on ne peut pas leur demander tout en une seule fois. M. GANIER reconnaît qu'un travail de publication, permet de faire connaître le projet au public.

Mme PICHARLES demande quel sera le statut de cette école. Quel sera le statut des personnels de cette école et quel sera le mode de gestion budgétaire ?

M. GANIER rappelle qu'il s'agit d'un projet d'extension du lycée et le LFHED a la capacité d'aller chercher des locaux supplémentaires. Le fait que ces locaux soient physiquement détachés du site actuel ne fait de la future école une entité que l'on détache de l'association gestionnaire du LFHED qui est une structure ECL (Ecole, Collège, Lycée) sous la direction d'une seule équipe. L'école primaire française sera reconnue, comme c'est le cas aujourd'hui, au titre d'une partie de la structure administrative du LFHED. C'est toujours l'AEFG qui reste l'association gestionnaire du lycée.

S'agissant du statut des enseignants, il restera ce qu'il est aujourd'hui ; les résidents resteront sous statut de résidents et les contrats locaux feront toujours partie de la masse salariale du LFHED.

## 7. TRAVAUX DE L'ETE

M. GANIER passe la parole à Mme GADINI qui annonce la réfection du terrain de football et des gradins. C'est une opération qui se chiffre à 121 000€ et qui est financé à hauteur de 45 000€ par des dons de familles. C'est une opération à laquelle nous nous étions préparés à renoncer en raison des effets financiers de la crise COVID sur le budget du lycée et la participation anonyme des familles permet de l'intégrer dans la programmation des travaux de l'été.

Un deuxième investissement ; la réfection d'une salle de primaire avec un coût assez important et plusieurs salles standard.

L'achat de matériels vidéoprojecteurs au niveau du primaire et la réfection des sols de l'intendance.

Mme GADINI précise aussi que pour le terrain de football elle a formulé une demande de subvention auprès de l'AEFE, sans assurance aujourd'hui qu'elle nous sera accordée.

Mme LEBON demande ce qui va advenir de l'infirmerie en période de Covid, la question des sanitaires toujours en rapport avec la situation sanitaire.

M. GANIER répond que l'installation de l'infirmerie en tant que « poste avancé » tel qu'il est actuellement organisé par l'infirmier, n'est pas une demande de la Direction mais une initiative du service de l'infirmerie. Cette demande s'appuie sur un constat que l'on peut entendre en période de COVID à savoir un premier accueil qui préserve l'infirmerie en elle-même de devenir un espace d'éventuelle contamination. L'infirmerie existe réellement, mais sa taille est modeste par rapport à la taille de la population susceptible d'y être accueillie. L'infirmerie a donc proposé cette solution pour comme une adaptation à la situation sanitaire et une réponse à la fréquentation très élevée de l'infirmerie. Cette situation provisoire pose donc notamment la question de l'extrême fréquentation de l'infirmerie et de la pertinence de certains élèves qui sortent fréquemment de cours pour s'y rendre. L'infirmerie est fortement sollicitée pour des visites qui pourraient attendre.

Mme LEBON rappelle que la proposition qui avait été faite au départ était le local des transports pour accueillir des élèves avec des symptômes suspects et les remettre le plus rapidement possible à leurs parents.

M. GANIER rappelle que ce local est un lieu de travail déjà dédié à M. KOTZAMANIS qui organise et articule l'arrivée des transports et le départ des élèves à un endroit stratégique du lycée, en temps normal, hors situation de Covid. Le retirer de cet endroit, c'est créer un nouveau problème logistique dont les incidences seront très vite ressenties. M. GANIER précise que lorsqu'on manque de locaux, on ne peut pas mettre les personnes en concurrence les unes avec les autres par niveau d'importance. Ce sont deux sujets d'importance capitale pour l'établissement, on ne peut pas renoncer à l'un pour l'autre. En période de crise on s'adapte, et on espère, compte tenu de l'évolution de la vaccination que cette période va s'estomper. Au-delà de la période de crise, nous allons patienter quelques années avant de pouvoir réaménager une infirmerie dans le lycée lorsque l'on disposera de nouveaux espaces. Pour l'instant nous sommes conscients que le confort optimal de l'infirmerie n'existe pas.

Mme GADINI ajoute que l'on peut se pencher sur l'amélioration de l'existant.

Mme DOULGEROGLU signale que les enseignants du primaire souhaiteraient souligner l'urgence de la réfection de la salle de garderie qui est dans un état très usagé. Mme GADINI indique qu'elle prend note de cette demande.

## 8. PROJET PEDAGOGIQUE

M. GANIER rappelle le projet ANIMASYROS, le projet FORCAST (sans déplacement), le MUN LFHED que le lycée cherchera à relancer à l'automne.

M. MINEUR précise que pendant le confinement le LFHED s'est inscrit dans le projet PALMUN avec la ville de Palma en Espagne, en distanciel, et s'est inscrit sur le projet Europarlement.

M. GANIER souligne que le projet Europarlement est un projet intersections (sections française et hellénique). Il souligne également que la performance des élèves sur l'Europarlement a été remarqué.

M. GANIER mentionne la création d'un club photos.

M. MINEUR énonce l'accord signé avec l'Ecole Italienne d'Athènes et un projet de création de pièce de théâtre inter-écoles. Le LFHED est la seule école étrangère qui a participé à ce projet.

M. GANIER souligne la dimension culturelle et artistique du LFHED qui renforce les heures d'enseignement d'accompagnement personnalisé.

M. MINEUR annonce la création d'une heure d'accompagnement personnalisée dans le domaine de l'histoire des arts.

M. GANIER mentionne l'organisation par l'IFG d'un week-end philosophie en septembre. Autour de ce week-end l'IFG souhaite faire une proposition de formation sur l'intégration du fait philosophique dans les enseignements (toutes disciplines et tout niveau d'enseignement confondus).

Mme LAMBLIN approuve le projet philosophie afin d'éviter le choc de la découverte de la discipline en classe de terminale. Elle signale également le projet Erasmus+ dont le Proviseur avait parlé. M. GANIER confirme que ce projet basé autour de la préservation des œuvres archéologiques et la lutte contre le trafic d'œuvres anciennes est porté par l'Ecole Française d'Athènes.

Mme DOULGEROGLU souhaite préciser que l'an prochain il y aura, il faut l'espérer, les classes transplantées, le projet jardin qui est maintenu pendant la période COVID, des projets autour des livres.

Mme DOULGEROGLU demande ensuite où en est le projet de réaménagement de la cour du primaire qui est hostile à la présence d'enfants. M. GANIER réagit en précisant que la cour n'est peut-être pas avenante mais certainement pas hostile.

Mme GADINI réagit en citant la réalité d'une grande partie des écoles françaises dont les cours d'écoles ne sont pas nécessairement mieux aménagées. Elle reconnaît que des améliorations peuvent être pensées mais la configuration de la cour ne permet pas non plus d'aménager un espace idéal sans prendre compte la forme de cet espace.

Mme GADINI demande s'il existe un projet d'aménagement de la cour abouti. Mme DOULGEROGLU dit qu'un certain nombre de besoins avaient été exprimés pour améliorer le confort de la cour. Mme GADINI se dit prête à étudier des solutions d'amélioration à chiffrer pour prendre en compte une partie des besoins exprimés avant l'émergence de la nouvelle école.

Mme ANTONOPOULOU signale qu'elle voit une différence entre les années précédentes et ces dernières années. Elle souhaite rappeler qu'il y a quelques années des inspecteurs encourageaient les professeurs à faire des projets liés au pays d'accueil. Mme ANTONOPOULOU exprime une attente dans ce domaine afin que de nouveaux projets rapprochant les deux sections puissent voir le jour. M. GANIER rappelle qu'il encourage le plus souvent possible tous les projets qui conduisent à un travail commun des équipes de la section hellénique et de la section française. Dans l'esprit d'un établissement franco-hellénique, la section hellénique a pleinement sa place dans les projets de la section française, même si la section hellénique n'est pas

homologuée. M. GANIER rappelle que l'idée du Lycée Franco-Hellénique, basée sur une amitié entre deux pays, a été motivée par le soutien de la France à la Grèce dans son retour à la démocratie, et inspirée du modèle des lycées Franco-Allemands dont la création reposait sur la volonté de réconciliation entre la France et l'Allemagne voulu par le Pdt Conrad ADENAUER et le Gal DE GAULLE. La différence entre ces deux modèles c'est qu'il n'existe malheureusement pas encore la possibilité en Grèce de faire vivre un parcours scolaire binational en raison du cadre constitutionnel qui régit l'Apolitirio. Cela ne veut pas pour autant dire qu'il faut s'interdire de saisir toutes les occasions de faire des projets en commun.

## 9. LES VOYAGES SCOLAIRES

M. GANIER aborde ensuite la question des voyages scolaires. Il souhaite faire accepter une question de principe avant de savoir si les conditions sanitaires de la rentrée permettront de concrétiser des voyages.

M. GANIER signale un projet de l'enseignement secondaire autour de l'énergie renouvelable éolienne sur l'île de Tylos et Nissiros proposée par Mme STATHOPOULOU.

M. GANIER signale un autre voyage proposé par Mme STATHOPOULOU autour de découverte du monde la recherche et de ses applications en matière d'énergie avec la visite du CERN (Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire) à Genève et à Lausanne.

Un voyage à Magna Grecia en Sicile porté par la discipline Grec moderne et un voyage à Thessalonique pour la cohésion des terminales de la section française.

Un voyage dans le Pelion pour les 3<sup>ème</sup> et les 4<sup>ème</sup> OGALCH.

M. ALISSAVAKIS, souhaite signaler deux voyages pédagogiques à Parnitha visant à la cohésion des collégiens de la section hellénique.

Un stage d'automne à Arcadia ; une activité sportive de pleine nature.

Un voyage en Italie à Rimini proposé par Mme RACAPE.

M. GANIER précise qu'une commission voyage aura lieu après la rentrée pour statuer sur des voyages du primaire à la terminale. M. GANIER signale qu'il n'a pas de certitude sur les voyages à l'étranger mais qu'il est conscient sur les voyages en Grèce.

A 20h18, M. GANIER propose de lever la séance dans la mesure où il n'y a pas de question diverse.

Il remercie l'assemblée pour son attention et sa participation tout au long du Conseil d'établissement.

Le secrétaire de séance  
N. MINEUR

Le Proviseur  
D. GANIER